

Edito n°22 : V'là les flics.

En ces temps où il est bon de tout prévenir et de tout punir, c'est avec une certaine amertume que l'équipe du Tortilla Times vous écrit ce numéro. En effet, certaines choses nous révoltent, et les vacances qui arrivent, bien qu'elles ne nous apporteront aucun réconfort, vont nous permettre de faire le point sur notre avenir.

Beaucoup de choses sont très critiquables, il nous faudrait tout un livre pour expliquer combien certains procédés nous dépassent. Par exemple, nous allons augmenter la TVA de 5 points, quand on sait combien le pouvoir d'achat est un gros problème en France. Bien sûr, on baisse les charges patronales, mais est-ce que les prix vont baisser pour autant ? Le doute s'installe.

Au-delà des problèmes à l'échelle nationale, c'est un problème de quartier qui me met hors de moi. En effet, je loge la semaine dans un quartier de Lyon où vivent dans une parfaite harmonie (il est bon de le rappeler) des communautés africaines, maghrébines, françaises, et un tout petit peu plus loin, chinoises. A cela, on peut rajouter qu'il y a une population très pauvre (attirée par Notre Dame des Sans Abris, sorte de Secours Catholique). Bref, tout le monde vit avec tout le monde et tout se passe bien. Mais vous savez, il y a toujours des emmerdeurs, le bonhomme grognon qui ne supporte pas de voir un clochard, ou un jeune beur se promener dans sa rue...

Il y a un petit terrain de foot à l'angle de deux rues, rien

d'extraordinaire, un sol synthétique, des cages attaquées par la rouille, et des filets usés ou inexistantes. Et pourtant, toute la jeunesse du quartier aime s'y retrouver, aime s'y mélanger, aime s'y confronter. Bien sûr, ils font du bruit, le foot n'est pas un sport silencieux, bien sûr, parfois, les plus jeunes d'entre eux s'énervent, mais je n'y ai jamais vu de bagarre, et puis soit dit en passant, les bastons sur un terrain de foot ne sont pas réservées aux jeunes des quartiers...

Et donc voilà qu'intervient l'emmerdeur du quartier : il écrit à la Mairie de son arrondissement (le 7^{ème}) pour se plaindre de nuisances sonores en raison de jeunes jouant au foot jusqu'à la nuit tombée.

C'est vrai qu'ils font un peu de bruit, mais franchement, pour dormir à 30 mètres du terrain, ce n'est pas gênant. Bref.

Le plus grave dans cette histoire, c'est qu'un type veut enlever à des jeunes (de 6 à 25 ans) un terrain qui leur permet de s'amuser, d'être entre eux, et c'est surtout le seul endroit du quartier où ils peuvent s'amuser librement ! Et on veut les en empêcher ! Pourquoi ? Pour les punir de jouer au foot jusqu'à 22 heures ? Ils ne font rien de préjudiciable à la vie du quartier, au contraire, ça met un peu de vie ! Et on devrait les en priver ? Alors fermez-le ce terrain, allez-y ! Privez-les de la seule chose de positive dans leur quartier et vous verrez que plutôt que de jouer au foot, ils iront railler vos voitures, ils iront même les brûler, et je suis prêt à leur fournir l'essence gratuitement

tellement ce qu'on veut leur faire est injuste. Injuste et con. On se plaint partout dans les médias que les jeunes foutent la pagaille, et là, on a un exemple parfait de jeunes socialement défavorisés, issus pour la plupart de familles immigrées, et qui ne foutent pas le bordel ! Ils jouent au foot tous ensemble et c'est tant mieux !

Alors en voyant ce genre de mentalité, les bras nous en tombent. Bien évidemment, ce n'est pas nouveau, la nature humaine n'est pas vraiment tolérante, ni même généreuse la plupart du temps, mais n'empêche, ça fout les boules. Les bras nous en tombent, et la motivation nous perd.

C'est pourquoi nous allons profiter de ces vacances pour faire le point avec notre équipe de journalistes toujours là où il faut quand il faut. Nous allons réfléchir et laisser cette feuille de chou se reposer pendant quelques temps. Peut-être que ça sera la dernière, peut-être pas. Quoiqu'il en soit, le Tortilla Times ne mourra pas ! Le site existera toujours, et nous continuerons à élaborer le Tortilla Times magazine, qui nous l'espérons, sortira d'ici la fin du mois du juin en ce qui concerne le numéro 3.

Nous vous remercions pour votre fidélité.

Bonnes vacances, si c'est possible... (Il est fort probable que notre tout beau et tout neuf gouvernement nous fasse quelques trucs dans le dos pendant les vacances, soyez sur vos gardes, ça peut faire mal.)

hjk

Interview.

Vous comptez arrêter l'écriture de cette feuille de chou ?

Non, pas vraiment. L'idée est de prendre du recul, peut-être penser à un autre concept, sinon continuer dans cette voie. Le problème, c'est qu'on commence à être désespéré de certains comportements humains, rien ne s'arrange. Regardez le Darfour, tout le monde s'en fout...



→ **Vous parlez des indemnités chômage des députés...**

Quand je suis tombé sur ça, je n'y ai pas cru. C'était trop gros ! Je me disais que ce n'était pas possible un tel mépris des masses ! Alors j'ai vérifié sur Internet, et tout se recoupait, ce n'était pas un canular ou une rumeur, c'était vrai. Alors j'ai décidé de le rajouter à ce dernier numéro avant les vacances. →

« Quand vous ouvrez une école,
vous fermez une prison. »

Victor Hugo.

Le Tortilla Times.

« Il est beau de ne pratiquer
aucun métier, car un homme
libre ne doit pas vivre pour servir
autrui. » Aristote – Rhétorique.

Les élus de la gauche à la droite sont tous d'accord !

Pour information : ce texte n'est pas de nous, il circule très librement sur Internet. Nous avons décidé de le mettre ici après avoir vérifié les informations. Certains passages ont été réécrits par nos soins. A cette date, il semble qu'outre Le Canard Enchaîné et le Midi Libre, Jean-Jacques Bourdin sur RMC, RTL-Matin et France 2 aient parlé de cette information. Si vous désirez des explications plus précises, je vous invite à lire cette page très intéressante :

<http://www.actuchomage.org/module.s.php?op=modload&name=News&file=article&sid=2640> . Voilà, vous n'avez plus qu'à découvrir pour certains ce que nos députés ont décidé de voter comme loi, pour eux...

« Pour chaque député non réélu les Français devront payer 417 120 Euros = 60 mois x 6952 euros d'indemnités...

Les élus de la gauche à la droite sont tous d'accord !

Et à l'issue des 5 ans , ils percevront "à vie" 20 % de ce traitement !!!

Alors , faites des efforts , travaillez pour payer des impôts qui serviront à payer les "golden parachutes" de nos députés .

5 ans d'indemnité "chômage" pour les députés = parachute en or de 417.120 Euros !

Mais pourquoi 5 ans ? C'est précisément le temps d'une alternance législative.

C'est scandaleux ! Tous ces députés nous parlent des efforts que les Français doivent consentir à faire pour réduire la dette de l'Etat, ces mêmes députés s'offrent des indemnités complètement surréalistes ! Et au delà de cela, il y a là un véritable mépris pour les électeurs et pour les efforts des travailleurs et des travailleuses.

L'information sur la nouvelle indemnité "chômage" des députés a d'abord été révélée par "Le Canard Enchaîné" du 7 février 2007. Puis reprise et précisée par le Midi Libre le 1er Mars 2007. Curieusement à part ces deux médias, silence du côté des télévisions, radios ou des autres journaux, habituellement toujours prompts à dénoncer les parachutes en or de certains grands patrons (certes avec raison...). Pourquoi pas plus d'écho sur cette affaire ? Sans doute parce que cette loi votée en douce, l'a été à l'unanimité de tous les groupes politiques : UMP, PS, UDF et PCF, qui pour s'octroyer des avantages savent parfaitement s'entendre. (A cette date, Bayrou a lié le fait que l'UDF aie voté cette loi.)

Pour chaque député non réélu les Français devront payer 417.120

Euros = 60 mois x 6 952 euros d'indemnités !

La confiance règne sur l'issue du prochain scrutin et les coquins et les copains s'organisent : JL Debré avant de partir a fait voter une loi adoptée à l'unanimité et dans le silence complet afin qu'un député non réélu touche pendant 60 mois au lieu de 6 mois son indemnité mensuelle nette qui est à ce jour selon info sur site Assemblée nationale en net mensuel 5178 euros, brute 6 952 euros.

Le total de 60 mois d'inactivité en brut mensuel coûtent 417 180 euros par député non réélu !

Les indemnités attribuées aux députés ont été définies par l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958. L'indemnité de base est calculée "par référence au traitement des fonctionnaires occupant des emplois de l'État classés dans la catégorie présentement dite hors échelle. Elle est égale à la moyenne du traitement le plus bas et du traitement le plus élevé de cette catégorie", ce qui correspond au traitement d'un conseiller d'État ayant moins d'une année d'ancienneté dans son grade. S'y ajoute l'indemnité de résidence, comme pour les fonctionnaires, au taux de 3 %. Selon l'article 2 de l'ordonnance précitée : "L'indemnité parlementaire est complétée par une indemnité dite de fonction". Le montant de cette indemnité est égal au quart du montant de l'indemnité parlementaire (indemnité parlementaire proprement dite majorée de

→ Vous parliez du Darfour tout à l'heure... Où ça en est ?

On ne sait pas grand chose. En premier lieu ça n'intéresse pas beaucoup les médias, et les quelques-uns qui cherchent à en savoir plus n'ont pas le droit de pénétrer au Soudan. Selon les différentes sources, il y aurait plus de 300 000 morts déjà et plus de 2 millions de réfugiés et déplacés.



Le Tortilla Times.

→ Qu'est-ce qu'on peut faire ?

Le problème, c'est qu'on a trop peur de la réaction chinoise qui contrôle complètement l'économie liée au pétrole dans cette région. De toute façon, on a globalement peur de la Chine, on n'a jamais rien fait pour le Tibet par exemple... On s'attriste, mais on leur vend plein d'avions et on leur achète plein de tee-shirts...

« Il ne peut y avoir ni vraie liberté ni justice dans une société si l'égalité n'est pas réelle. »

Condorcet

Le Tortilla Times.

« Les faits ne cessent pas d'exister parce qu'on les ignore. »

Aldous Huxley

l'indemnité de résidence). Depuis le 1er février 2007, les indemnités mensuelles brutes sont les suivantes :

- Indemnité de base : 5 400, 32 €
- Indemnité de résidence (3 %) : 162, 01 €
- Indemnité de fonction (25 % du total) : 1 390, 58 € Soit brut mensuel 6 952, 91 €

Retenues obligatoires :

Doivent être déduites du brut mensuel diverses retenues :

- Cotisation à la caisse des pensions pendant les 15 premières années de mandat : 1 153, 08 €
- Contribution exceptionnelle de solidarité : 55, 62 €
- Contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale : 539,55 €
- Cotisation au fonds de garantie de ressources : 27,00 €

Soit net mensuel 5 177, 66 €"

Avant de quitter la présidence de l'Assemblée Nationale, Jean Louis Debré, nouveau président du conseil constitutionnel, a fait un joli cadeau à ses amis députés de tous les partis : une loi, votée en catimini par tous les groupes, permettant à tous les députés non réélus en juin prochain, de continuer à percevoir leur indemnité parlementaire pendant encore 60 mois, au lieu de 6 actuellement (et oui les temps sont durs!)

Bien entendu cette généreuse "indemnité chômage" est totalement

inconditionnelle, et l'heureux bénéficiaire de cette jolie rémunération de 4 ans et demi, n'est tenu à aucun engagement quelconque, comme par exemple justifier de la recherche d'un nouvel emploi, d'une visite mensuelle auprès d'un conseiller ANPE, ou d'une activité justifiant cette "aide sociale", bref, tout ce qui est demandé à des chômeurs ordinaires.

Voilà de quoi crève la République, de la corruption de ses élites, car évidemment aucun parti n'a protesté, vu que tous bénéficieront des largesses de M. Debré. »

Voilà... Que dire de plus ? Que faire ? Et on nous demande de les élire... On nous dit que de ne pas voter, c'est antidémocratique... Il me semble que ce qui est antidémocratique, c'est une société qui crée des privilèges au sein même de son Etat. Si mes souvenirs sur la Révolution française sont bons (et là en l'occurrence ils le sont), les révolutionnaires ont coupé des têtes pour abolir la société des privilèges...

Et nos députés, nous parlent d'égalité, de fraternité et de liberté ! J'ai bien envie de leur dire que l'égalité marche dans tous les sens, qu'ils doivent se mettre au niveau de chacun, autant pour le droit, que pour les droits. Que la fraternité ne fonctionne que si on reconnaît l'autre comme étant son égal. Avec une telle loi, les députés ont un mépris certain pour le peuple. Et enfin, la liberté c'est aussi être

raisonnable. Et là, ils ne le sont pas. Ils sont manipulateurs, menteurs, profiteurs, arnaqueurs, escrocs, empoisonneurs, vampires, bref, de beaux enfoirés, et nous le disons avec tout le respect que nous ne leur devons plus.

Pourquoi l'humanité a toujours eu des dieux ?



Vous pouvez retrouver de nombreux sketches de Mr Bitra sur son blog !

<http://mrbitra.over-blog.com/>

Bonnes vacances donc, et ne dépensez pas trop vos sous, gardez-en pour nos députés, et notre Président...

→ On parle de génocide ?

Oui, c'est un mot qu'on emploie. Bien évidemment, y'aura toujours quelques emmerdeurs pour chipoter sur l'exactitude du terme à employer, mais la réalité c'est que des centaines de milliers de personnes sont mortes et que ça n'est pas prêt de s'arrêter.

Un mot sur les législatives ?

3 plutôt : Putain fait chier.



→ Les mots et les idées peuvent changer le monde ?

Oui. Et il faudra y rajouter la volonté, l'altruisme, et des actes concrets.

Quels genres d'actes ?

Je pense que si demain des milliers de personnes se mettent en grève pour qu'on enlève cette loi inique votée par les députés, ils seront obligés de revenir dessus.